

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal tenue le 17 juillet 2023, à compter de 19h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

#### Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. François Barbeau, Conseiller district 1, M. André Perrault, Conseiller district 2, Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3, M. Marcel Tremblay, district n° 4, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

## Est également présente:

Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière

## 1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

À 19h00 M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

# 2. Moment de recueillement

#### 2023-07-561

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est,

Proposé par André Perrault Appuyé par François Barbeau

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

Adoptée

## 4. Adoption des procès-verbaux

2023-07-562

## 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023

**Attendu que** le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023;

Par conséquent, il est Proposé par Marcel Tremblay Appuyé par Robert Arcoite Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023, tel que présenté.

## 5. Administration générale

#### 2023-07-563

## 5.1 Dépôt d'une demande pour le Programme d'aide financière aux infrastructures

**Considérant** l'appel de projet pour le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

**Considérant que** la Municipalité de Sainte-Clotilde désire aménager l'aire des jeux sur le terrain du centre communautaire dans un ensemble organisé ainsi que les parcs dans le nouveau développement du Boisé des Pins qui ont été cédés à la Municipalité;

En conséquence, il est Proposé par RA Appuyé par FB Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**Que** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

**Que** la Municipalité de Sainte-Clotilde a pris connaissance du Guide du PARIFSPA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**Que** la Municipalité de Sainte-Clotilde s'engage, s'il obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles au projet et des coûts d'exploitation continue des infrastructures visées;

**Que** la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles au PARIFSPA associés au projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût;

**Que** la municipalité de Sainte-Clotilde désigne madame Natacha Jodoin, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

## 2023-07-564

5.2 Signature d'une entente intermunicipale pour l'embauche d'une personne ressource partagée en communication avec la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Clotilde a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités ;

**Attendu que** les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Sainte-Clotilde désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour l'embauche d'une ressource responsable en communication dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

En conséquence, il est Proposé par Marcel Tremblay Appuyé par Julie Dupuis Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**Que** le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde s'engage à participer au projet d'embauche d'une ressource en communication partagée et à assumer une partie des coûts;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

**Que** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**Que** le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

#### 2023-07-565

5.3 Dépôt d'une demande au Fonds régions et ruralité pour une ressource partagée en communication avec la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Clotilde et la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la création d'un poste d'une ressource en communication et au partage de cette ressource;

En conséquence, il est Proposé par Julie Dupuis Appuyé par Marcel Tremblay Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

#### **Article 1**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde autorise la conclusion d'une entente relative à la création d'un poste d'une ressource en communication et au partage de cette ressource avec la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

## Article 2

Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer ladite entente.

Adoptée

#### 2023-07-566

# 5.4 Dépôt du rapport des faits saillants 2022

**Attendu que** conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire M. Guy-Julien Mayné, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, tel que vérifié par la firme de comptables Beaulieu et associés CPA Inc. lequel rapport a été déposé lors de la séance du 15 mai 2023;

Attendu que le rapport des faits saillant sera affiché sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil, sur le site Internet de la Municipalité et envoyé dans le bulletin municipal;

En conséquence, il est Proposé par Robert Arcoite Appuyé par Julie Dupuis Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**Prendre acte** du dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur financier tel que requis par la Loi.

Adoptée

2023-07-567

5.5 Mise à terme du contrat du Directeur général adjoint

**Attendu que** le contrat de Luc Fournier embauché pour le poste de directeur général adjoint a été mis à terme puisque les attentes pour le poste n'ont pas été répondues dans la période de probation;

Par conséquent, il est Proposé par François Barbeau Appuyé par André Perrault Et résolu unanimement

**Prendre acte** de la mise à terme du contrat du directeur général adjoint Luc Fournier puisque les attentes en lien avec le poste de travail n'ont pas été atteintes en période de probation.

Adoptée

2023-07-568

#### 5.6 Embauche d'un commis de réception pour la période estivale

**Attendu que** le programme d'emploi d'été Canada nous autorise pour embaucher une ressource en tant que commis de réception;

**Attendu que** nous avons retenu une candidature, Mme Valérie English pour le poste qui a de l'expérience à la réception ainsi qu'aux diverses tâches cléricales en lien avec le poste;

En conséquence, il est Proposé par Robert Arcoite Appuyé par Julie Dupuis Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**D'autoriser** l'embauche de Valérie English pour le poste de commis de réception pour la Municipalité de Sainte-Clotilde dans le cadre du programme d'emploi été Canada pour la durée du programme se terminant le 2 septembre 2023.

Adoptée

# 6. Sécurité publique

#### 2023-07-569

## 6.1 Signature de contrat pour la centrale 911 C.A.U.C.A

**Considérant que** la MRC Jardins-de-Napierville a acquis compétence en matière télécommunications pour les municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Rémi, Sainte-Clotilde, Saint-Bernard-de-Lacolle et Saint-Jacques-Le-Mineur;

**Considérant que** le service de sécurité incendie de Municipalité de Sainte-Clotilde fait partie de la délégation de la MRC des Jardins-de-Napierville;

**Considérant que** le contrat de la centrale d'alarme incendie C.A.U.C.A a pris fin le 17 février 2023;

Considérant qu'il serait souhaitable que les contrats de toutes les municipalités de la MRC, qu'elles soient ou non partie de l'entente sous compétence de la MRC en matière de télécommunications, aient la même échéance;

**Considérant qu'**une nouvelle entente de contrat a été établie avec la centrale C.A.U.C.A. pour les services de télécommunications 911 de base et secondaire incendie, pour une période se terminant le 31 décembre 2026;

Par conséquent, il est Proposé par Robert Arcoite Appuyé par Marcel Tremblay Et résolu unanimement

**Que** le Conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde, approuve la signature de l'entente en matière de télécommunications avec la centrale C.A.U.C.A;

**Que** le Conseil autorise la MRC Jardins-de-Napierville à signer, en son nom, une entente négociée avec la centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches Inc.;

Que le conseil accepte de défrayer les coûts de cette entente selon la répartition des coûts soumise dans l'offre de service reçue.

Adoptée

#### 2023-07-570

## 6.2 Remplacement de vacances du Directeur du service de sécurité incendie de Lacolle

**Considérant que** M. Benoit Tardif, directeur du service de sécurité incendie a reçu la demande de remplacer le Directeur du service de sécurité incendie de Lacolle en cas d'appel d'urgence à la Municipalité de Lacolle du 5 au 20 août;

**Considérant que** la Municipalité de Lacolle autorise par résolution M. Benoit Tardif à remplacer durant la période du 5 au 20 août et qu'il sera sur ce territoire à la même période;

Par conséquent, il est Proposé par Robert Arcoite Appuyé par François Barbeau Et résolu unanimement

**Autoriser** M. Benoit Tardif, directeur du service de sécurité incendie de remplacer le Directeur du service de sécurité incendie de Lacolle en cas d'appel du 5 au 20 août, le tout suivant la résolution adoptée par la Municipalité de Lacolle l'autorisant au remplacement du directeur.

Adoptée

#### 2023-07-571

## 6.3 Embauche d'un pompier Gabriel Laforge

**Attendu que** l'affichage de poste pour l'embauche d'un pompier à temps partiel et que M. Gabriel Laforge a toutes les compétences nécessaires répondant au poste affiché;

En conséquence, il est Proposé par Robert Arcoite Appuyé par Marcel Tremblay Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**D'autoriser** le Directeur du service de sécurité incendie à embaucher M. Gabriel Laforge en tant pompier classe 2 avec une période de probation suivant la convention collective en vigueur.

Adoptée

# 2023-07-572

## **6.4 Formation de quatre pompiers**

**Considérant** le besoin de formation pour le service de sécurité incendie de Sainte-Clotilde de se prévaloir d'une formation de désincarcération pour quatre candidats avec le programme d'aide financière du ministère de la Sécurité publique via le volet 3 et dont la proportion des dépenses admissibles est à 100%;

En conséquence, il est Proposé par André Perrault Appuyé par Julie Dupuis Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**D'autoriser** le directeur du service de sécurité incendie à inscrire quatre pompiers à la formation de désincarcération dans le cadre du programme d'aide financière du ministère de la Sécurité publique via le volet 3 couvrant 100% des dépenses.

Adoptée

#### 7. Travaux publics

#### 2023-07-573

# 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 509 relatif à l'entretien des terrains

Avis de motion de déposer le projet de règlement numéro 509 intitulé « Règlement concernant l'entretien des terrains sur le territoire de la Municipalité en vertu de l'article 546 et suivants du Code Municipal.

Robert Arcoite, conseiller

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 509 intitulé « Règlement concernant l'entretien des terrains sur le territoire de la Municipalité.

#### 2023-07-574

# 7.2 Clôture mitoyenne au centre communautaire

**Considérant** la demande d'une citoyenne qui est propriétaire du lot adjacent situé au 830, 2<sup>e</sup> Rang pour remplacer la clôture mitoyenne au centre communautaire;

Considérant que la citoyenne Mme Julie Tremblay demande à la Municipalité de Sainte-Clotilde de payer 50% des frais de remplacement de la clôture entre son terrain et le centre communautaire;

Considérant que trois demandes de prix ont été faites :

- Les Clôtures Saint-Constant 4687.00\$ avant les taxes applicables
- Cloture Ko-pin Inc. 4 952.00\$ avant les taxes applicables
- Clôture Sauvageau 3472.00 avant les taxes applicables

En conséquence, il est Proposé par Julie Dupuis Appuyé par François Barbeau Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**D'autoriser** le Directeur des travaux publics de mandater Clôture Sauvageau pour le remplacement de la clôture mitoyenne entre le centre communautaire et la propriété située au 830, 2<sup>e</sup> Rang pour un montant total de 3991.93\$ incluant les taxes applicables, somme à laquelle 50% sera payée par la Municipalité et l'autre moitié par la citoyenne.

Adoptée

# 2023-07-575

# 7.3 Contrat pour le gazon au Centre communautaire

**Attendu qu'**il a été proposé d'octroyer un mandat pour la coupe de gazon au centre communautaire à Les Entreprises Mr.J3C Inc.

En conséquence, il est Proposé par AP Appuyé par MT Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**D'autoriser** le Directeur des travaux publics M. Guillaume Tremblay à mandater Les Entreprises Mr.J3C Inc. pour une somme 2975.00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

## 8. Hygiène du milieu

#### 2023-07-576

#### 8.1 Offre de service pour un audit technique de l'usine d'eau potable

Considérant que l'usine d'eau potable a besoin de multiples réparations importantes qui doivent être effectuées et évalués par des spécialistes en ingénierie;

Considérant qu'un audit technique effectué par un ingénieur est nécessaire pour s'assurer de la conformité des travaux à effectuer;

Considérant que trois offres de services ont été reçues pour effectuer l'audit technique et que l'offre la plus complète, conforme et détaillée à la suite d'une visite des lieux pour effectuer l'audit est la firme EMS pour un montant total de 21 455\$ avant taxes;

En conséquence, il est Proposé par François Barbeau Appuyé par Julie Dupuis Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**Autoriser** la directrice générale à mandater la firme EMS à effectuer un audit technique avec tous les spécialistes en ingénierie afin d'obtenir un rapport détaillé sur les travaux à effectuer à l'usine d'eau potable, le tout pour une somme total de 21 455\$ avant les taxes applicables. L'offre de services étant la plus complète, détaillée et suivant une visite des lieux pour assurer la conformité des besoins est retenue.

Adoptée

#### 2023-07-577

## 8.2 Opération des installations pour le traitement des eaux usées

**Attendu que** Gabriel Réboul est mandaté en tant que technicien du traitement des eaux usées pour opérer le réacteur biologique séquentiel « RBS »;

**Attendu que** son mandat venait à échéance en juin et doit être renouvelé en juillet pour assurer le bon fonctionnement du réacteur biologique séquentiel;

Par conséquent, il est Proposé par Robert Arcoite Appuyé par François Barbeau Et résolu unanimement

**De renouveler** le mandat de Gabriel Réboul pour l'opération le réacteur biologique séquentiel « RBS » jusqu'à la fin de l'année 2023 avec possibilité de renouvèlement.

Adoptée

## 2023-07-578

## 8.3 Prise de possession provisoire du réacteur biologique séquentiel

Considérant que l'ingénieur concepteur recommande que le Municipalité accepte provisoirement le réacteur biologique séquentiel de la part du promoteur CRC Développement Inc;

**Considérant que** le promoteur doit fournir les informations suivantes pour qu'une acceptation définitive soit effective, les exigences suivantes doivent être rencontrées dans les douze mois de l'acceptation provisoire :

- Les rapports des visites
- Une lettre confirmant l'absence d'hypothèque légale
- Avoir rectifié les déficiences de l'avis technique fourni par l'ingénieur Thomas Connor de FNX-Innov

En conséquence, il est Proposé par MT Appuyé par FB Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**Accepte provisoirement** le réacteur biologique séquentiel « RBS » du promoteur CRC Développement;

**Exige que** dans les douze mois de l'acceptation provisoire par la Municipalité les conditions suivantes soient rencontrées par le promoteur pour l'acceptation définitive du réacteur biologique séquentiel qui sera passée en résolution du conseil suivant les recommandations de l'ingénieur concepteur :

- Les rapports des visites
- Une lettre confirmant l'absence d'hypothèque légale
- Avoir rectifié les déficiences de l'avis technique l'ingénieur Thomas Connor de FNX-Innov

Adoptée

#### 9. Santé et bien-être

2023-07-579

## 9.1 Commande panier des nouveau-nés

**Attendu que** la politique familiale prévoit d'offrir aux familles un panier cadeau pour leurs nouveau-nés;

Attendu que le nombre de panier disponible à donner est de trois;

En conséquence, il est Proposé par RA Appuyé par MT Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**Autoriser** l'achat de cinq paniers cadeau pour leurs nouveau-nés en vertu de la politique familiale et renouveler l'approvisionnement des paniers cadeaux pour les nouveau-nés au besoin.

Adoptée

## 10. Urbanisme

2023-07-580

## 10.1 Demande dérogation mineure - M. Réal Hamelin

**Attendu qu'une** demande de permis de lotissement a été présentée au service d'urbanisme et jugée défavorable par le comité consultatif d'urbanisme pour le matricule 94971082100000000 et que le conseil municipal est défavorable à la demande vu la dimension des lots nettement inférieur à la norme de 1400m2 une fois qu'il serait divisé en lots non conformes.

En conséquence, il est Proposé par RA Appuyé par MT Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**De refuser** la demande de permis de lotissement a été présentée au service d'urbanisme et jugée défavorable par le comité consultatif d'urbanisme pour le matricule 94971082100000000 et que le conseil municipal est défavorable à la demande vu la dimension des lots nettement inférieur à la norme de 1400m2 une fois qu'il serait divisé en lots non conformes

**Attendu qu'une** demande dérogation d'une parcelle de terrain en bordure d'îlot déstructuré pour aliéner les lots à de nouveaux propriétaires pour le lot numéro 6 364 648;

**Attendu que** le propriétaire souhaite subdiviser une parcelle de 20 170,4 m2 en arrière-lot d'une série de lots déstructurés de la zone agricole pour permettre au propriétaire plus d'espace;

## En conséquence, il est proposé, appuyé et adopté à l'unanimité des conseillers

**D'approuver** la demande de dérogation mineurs autorisant la subdivision pour le lot numéro 6 364 648 une parcelle de 20 170,4 m2 en arrière-lot d'une série de lots déstructurés de la zone agricole pour permettre au propriétaire plus d'espace.

Adoptée

#### 11. Loisirs et culture

#### 2023-07-582

## 11.1 Modification du contrat de location des salles au centre communautaire

Considérant que le dépôt demandé au citoyen pour la location d'une salle du centre communautaire n'est pas suffisant lorsque la remise des lieux n'est pas adéquate;

**Considérant que** le Conseil propose de monter le coût du dépôt de la salle du contrat de location prévu à l'article 2.2 lorsqu'il y a non-respect du règlement 502 sur la tarification au montant de 300\$;

**Considérant que** le Conseil propose d'ajouter une clause pour charger les locataires un service de montage de salle et de démontage de salle selon les dimensions de salles louées;

En conséquence, il est Proposé par Julie Dupuis Appuyé par André Perrault Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De modifier le contrat de location de salles du centre communautaire afin d'augmenter le montant de dépôt pour les bris et d'ajouter une clause pour charger les locataires un service de montage de salle et démontage de salle.

Adoptée

## 2023-07-583

# 11.2 Obtention d'une aide financière de la MRC pour lutter contre la chaleur

**Considérant que** la MRC des Jardins-de-Napierville désire offrir aux municipalités une somme de 10 000 \$ pour permettre de lutter contre la chaleur et mettre sur pied un projet avant le 15 septembre;

**Considérant qu'un** projet d'installation d'une pergola a été retenu pour utiliser la somme de 10 000\$ au centre communautaire pour créer une zone ombragée en installant une pergola sur le terrain du centre communautaire;

**Considérant** les soumissions reçues, Création LJ est retenu pour un montant de 8117.38\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est Proposé par François Barbeau Appuyé par André Perrault Et adoptée à l'unanimité des conseillers **Autoriser** la directrice générale à débuter le projet pour créer une zone ombragée en utilisant la somme de 10 000 \$ avant le 15 septembre offerte par la MRC des Jardins-de-Napierville en installant une pergola sur le terrain du centre communautaire;

**De faire l'achat** de la pergola auprès de Création LJ pour une somme de 9 332.96\$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

2023-07-584

#### 11.3 Café du maire

**Attendu que** le conseil désire mettre sur pied des rencontres *Café du Maire* à l'automne sur le territoire de la Municipalité;

En conséquence, il est Proposé par Julie Dupuis Appuyé par Marcel Tremblay Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**Autoriser** l'agent de développement aux loisirs à organiser les rendez-vous *Café du Maire* cet automne afin de permettre aux citoyens et aux élus de discuter ensemble selon un échéancier établi.

Adoptée

2023-07-585

#### 11.5 Journée de la Culture

**Attendu que** le comité des loisirs désire monter un projet dans le cadre de la Journée de la Culture qui aura lieu le 30 septembre ou le 1<sup>er</sup> octobre 2023;

**Attendu que** l'agent de développement des loisirs présentera son projet avec le montage financier à la séance d'août au conseil;

En conséquence, il est Proposé par Julie Dupuis Appuyé par André Perrault Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**D'autoriser** l'agent de développement des loisirs à organiser la Journée de la culture avec le comité des loisirs un projet qui sera présenté dans la séance du mois d'août 2023.

Adoptée

2023-07-586

## 11.6 Renouvellement entente Réseau Biblio

**Attendu que** Réseau Biblio offre des services substantiels à la bibliothèque et que leur support est important pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale afin de se développer et que l'entente doit être renouveler pour une durée de 3 ans;

En conséquence, il est Proposé par Julie Dupuis Appuyé par François Barbeau Et adoptée à l'unanimité des conseillers

**De renouveler** l'entente de trois ans avec Réseau Biblio pour recevoir des services et permettre à la bibliothèque de se développer dans le temps.

Adoptée

- 12. Correspondances
- 13. Affaires diverses

## 14 Présentation des comptes payables

#### 2023-07-587

## 14.1 Comptes à payer

Considérant que Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles au 17 juillet 2023;

Comptes à payer : 283 978.07\$

Dépenses incompressibles : 254 937.39\$

En conséquence, il est Proposé par François Barbeau Appuyé par Robert Arcoite Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le paiement des dépenses apparaissant à la liste de comptes à payer totalisant une somme de 283 978.07\$;

De prendre acte de la liste des dépenses incompressibles totalisant une somme de 254 937.39\$.

# Adoptée 15. Période de questions 2023-07-588 16. Fermeture de la séance Il est, Proposé par Julie Dupuis Appuyé par André Perrault Et adoptée à l'unanimité des conseillers Que la présente séance soit levée à 20h25. Adoptée Guy-Julien Mayné Natacha Jodoin Directrice générale et greffière-trésorière Maire

Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 17 juillet 2023.